

COMMUNE DE SEYCHALLES-CCAS

Registre des délibérations

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration
du 10 avril 2025 à 17h30

Le **10 avril 2025**, le Conseil d'Administration de la commune de SEYCHALLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick DUPOUÉ, Maire.

Date de la convocation : 28 mars 2025

Membres du Conseil d'Administration :

Yannick DUPOUÉ, Geneviève LAGOUTTE, Huguette BOLVARD, Isabelle CLAVEL, Alexandre GAZEL, Andrée TIXIER, Geneviève FAVY, Renée PLASSE, Elza DESSE.

Absente : Mme PLASSE Renée

Procuration : Mme PLASSE Renée à Mme BOLVARD Huguette

QUORUM

En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 9

Secrétaire de séance : M. GAZEL Alexandre

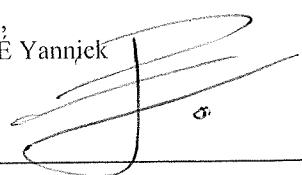
ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte-rendu de la séance du 21 octobre 2024
- Vote du Compte Financier Unique 2024
- Vote du Budget Primitif 2025
- Questions diverses

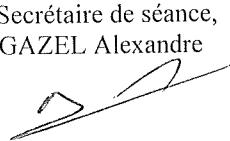
ADOPTION DU COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet au vote le dernier compte-rendu de la séance du 21 octobre 2024 qui a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président,
M. DUPOUÉ Yannick



Le Secrétaire de séance,
M. GAZEL Alexandre



DELIBERATION N° 2025-01 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Monsieur le Président donne acte de la présentation du compte administratif de l'exercice 2024, lequel se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	<i>dépense ou déficit</i>	<i>recette ou excédent</i>
CCAS		
résultats reportés		3 489.56
<i>opération de l'exercice</i>	3 488.71	1 650.00
Totaux	<u>3 488.71</u>	<u>5 139.56</u>
<i>résultats de l'exercice</i>	- 1 838.71	
résultats de clôture		1 650.85

Après avoir élu sa Présidente, Mme BOLVARD Huguette, le Conseil d'Administration constate la sincérité des comptes conformes au compte du Service de Gestion Comptable de Thiers et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voté à 8 Pour et 1 Abstention, le Maire n'ayant pas pris part au vote.

DELIBERATION N°2025-02 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Après présentation du budget primitif 2025, le Conseil d'Administration, après délibération, approuve à l'unanimité le budget suivant :

Budget CCAS

Section d'exploitation Dépenses : 5 480 Euros

Section d'exploitation Recettes : 5 480 Euros

INFORMATIONS DIVERSES :

Pour l'année en cours, huit administrés nés en 1955 sont éligibles à une prestation du Centre Communal d'Action Sociale.

La date du repas est fixée au 13 décembre 2025. Il incombera à Monsieur le Maire de prendre contact avec M. CIERGE Philippe afin de connaître sa disponibilité pour la préparation de cet événement.

En ce qui concerne les colis, un message de Mme Geneviève FAVY a été transmis à M. CORREIA dans le but d'organiser une dégustation à la mairie le 19 septembre 2025.

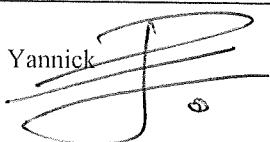
L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 18 h 15.

La date du prochain Conseil d'Administration est fixée courant octobre

**Le Président,
M. DUPOUÉ Yannick**

**Le Secrétaire de séance,
M. GAZEL Alexandre**

Le Président,
M. DUPOUÉ Yannick



Le Secrétaire de séance,
M. GAZEL Alexandre

